

Proscrire les matières plastiques du compost domestique

Déchets

Mots clés

consommation

Plus d'un Français sur trois recycle ses déchets dans des composteurs domestiques ou collectifs. En plus d'y mettre les épluchures de légumes, certains y ajoutent des déchets plastiques et notamment des sacs plastiques à usage unique dits « biodégradables » ou « compostables ». Or, la dégradation totale de tels matériaux n'est pas garantie dans ces composteurs. L'emploi des composts peut alors présenter un risque pour l'être humain comme pour l'environnement. L'Anses recommande donc de ne mettre aucune matière plastique dans les composteurs domestiques.

(extrait de l'article)

Consulter le dossier

<https://www.anses.fr/fr/proscrire-matieres-plastiques-biodegradables-compost>

Mise à jour de cette page :

29/01/2026

[Ressources pour comprendre et transmettre](#)

Format :

[Dossier de connaissances ou d'information](#)

Année :

2022

Editeur :

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail